



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1502
SÉANCE DU 28 JUIN 2022

**Crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'implémentation de la suite
bureautique Office 365 de Microsoft en Ville de Genève (PR-1502)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 52 oui contre 7 non et 8 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 000 000 de francs destiné à l'implémentation de la suite bureautique collaborative Office 365 de Microsoft pour tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Alain de Kalbermatten

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini